

**2014-11-165-CAB**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

**nomenclature: 5.6.4**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014**

### **OBJET : PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES DE FRANCE**

L'an deux mille quatorze, le 6 novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

### **PRESENTS**

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. DUBUS, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

### **EXCUSES**

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



## **2014-11-165-CAB - PARTICIPATION AU CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires de France organise son 97<sup>e</sup> Congrès annuel du 24 au 27 novembre 2014.

Les rencontres qui y sont organisées chaque année sont une occasion de s'informer et de débattre sur les perspectives d'évolution des collectivités territoriales, de rencontrer divers acteurs œuvrant dans leur environnement et d'échanger des expériences avec les élus des 36 000 communes de notre pays. Elles sont donc particulièrement riches et formatrices et ne manquent pas d'être utiles aux réflexions qui nous animent localement, dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire a donc décidé d'être présent à cet événement important de la vie des collectivités et sollicite à cet effet un mandat spécial du conseil.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et R2123-22-1

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Vu le décret 2005-235 du 14 mars 2005 relatif au remboursement des frais engagés par les élus locaux

### **DELIBERE**

**ACCORDE** un mandat spécial à Monsieur Jean-Marc LESPADÉ, Maire, pour se rendre au 97<sup>e</sup> Congrès annuel de l'Association des Maires de France.

**DECIDE** que seront pris en charge dans le cadre de ce mandat les frais réels de déplacement et de séjour (repas et hébergement) dans la limite des dépenses effectivement engagées à cet effet.

**Vote: 33**

Pour: 31

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 7 novembre 2014

Le Maire

